

## **Manuel du Système de mesure des itinéraires de facteur**

Le Système de mesure des itinéraires de facteur a été mis au point pour permettre à la direction d'évaluer et d'établir, à l'échelle nationale, une charge de travail équitable pour chaque itinéraire de facteur.

Le système, dont la conception repose sur l'application de normes techniques ainsi que sur des techniques d'études des mouvements, consiste essentiellement à appliquer des valeurs de temps à chacune des phases du travail accompli par un facteur moyennement expérimenté quant aux fonctions de tri, de préparation et de livraison du courrier.

La direction Orientation des opérations postales et élaboration des programmes est chargée d'établir les politiques et les procédures relatives aux systèmes de mesure et de vérification des itinéraires. Les directeurs généraux régionaux sont responsables de la mise en oeuvre des procédures de mesure et de vérification des itinéraires.

Afin d'assurer le caractère équitable et objectif du programme, les agents de mesure des itinéraires des diverses régions doivent suivre les instructions et les procédures du présent manuel lorsqu'ils établissent des itinéraires de facteur dans toutes les installations de facteurs. Aux fin de l'application du système, il faut toutefois s'efforcer de faire preuve de jugement pour tenir compte de toute circonstance exceptionnelle qui pourrait fausser l'évaluation d'un itinéraire.

Dans ce Manuel , le genre masculin est considéré neutre et s'adresse autant aux femmes qu'aux hommes sans discrimination.

Il faut en outre reconnaître et comprendre que certaines dispositions de la convention collective actuelle du STTP comporte des règles ou des conditions particulières en ce qui a trait à l'application au jour le jour du Système de mesure des itinéraires de facteurs (SMIF) et que ces dispositions prévaudront dans tous les cas où elles doivent s'appliquer ou être appliquées.

Si, dans des cas isolés, il faut déroger aux présentes instructions et directives de manières à rectifier une anomalie, les Services opérationnels régionaux devront en aviser le gestionnaire d'Orientation des opérations postales et élaboration des programmes afin qu'il soit possible de signaler et d'examiner toute conséquence éventuelle d'une telle dérogation en ce qui a trait aux politiques et aux procédures nationales.

Ce manuel est inscrit avec Gestion de la Configuration au Siège Social, #T455013. Tout changement au manuel doit-être traité à travers ce groupe.

Octobre, 2002

# **Manuel du Système de mesure des itinéraires de facteur**

**Chapitre 1: Relevé des points de remise** formulaire 33-082-038

**Chapitre 2: Indice du volume de courrier urbain** formulaire 33-082-073

**Chapitre 3: Échantillonnage d'itinéraire**  
Application « ERMP » de l'ordinateur de poche  
Application SIGI  
Carte d'échantillonnage de section de rue formulaire 33-082-072

**Chapitre 4: Sommaire original et modifié de l'inventaire et taux par point de remise**  
formulaire 070/071

**Chapitre 5: Calcul du pourcentage de points de remise desservis**

**Chapitre 6: Allocations pour les envois sans adresse** formulaire 33-082-085  
Index des expéditeurs d'envois sans adresse formulaire 33-082-099  
Registre des envois sans adresse formulaire 33-082-097

**Chapitre 7: Allocation pour le transport sur un itinéraire de facteur**  
Allocation de transport des facteurs formulaire 33-082-079  
Égalisation des tâches et transport  
des facteurs formulaire 33-082-098

**Chapitre 8: Évaluation de l'itinéraire et sommaire de travail du facteur**  
Évaluation de l'itinéraire et sommaire  
de travail du facteur formulaire 33-082-080  
Formulaire allocations spéciales

**Chapitre 9: Sommaire de l'évaluation originale d'itinéraire**  
Sommaire de l'évaluation originale  
d'inventaire et Sommaire d'installation formulaire 33-082-074

**Chapitre 10: Restructuration des itinéraires de facteur**

**Chapitre 11: Fusionné avec le chapitre 4 en juillet 2016**

**Chapitre 12: Sommaire de l'évaluation modifié d'un itinéraire**  
formulaire 33-082-075

**Chapitre 13: Évaluation des changements à un itinéraire et nouvelle répartition de la somme de travail**  
Relevé et évaluation des changements  
à un itinéraire de facteur formulaire 33-082-040  
Instructions sur le traitement provisoire  
à accorder au courrier formulaire 33-082-039

**Chapitre 14: Évaluation et incorporation de nouveaux secteurs de livraison**

**Chapitre 15: Analyse de rentabilité de l'utilisation des véhicules privés**  
Formulaire pour l'analyse de rentabilité

## **Chapitre 16 : Transition dans le cadre de la Transformation postale**